



PARNE SUR ROC

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 30 juin 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil municipal sous la présidence de Eric LEMOINE, Maire, suivant convocation transmise le 26 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : LEMOINE Eric, LETURGEON Karine, ROUSSILLON Sebastien, LETORT Karine, COUSIN Linda, DENIS Sonia, GUEDON Jean-Luc, GUILLOCHIN Fabrice, HOUDAYER Paul, HOUDIN Anthony, SEITE Bettina, MORIN Nadine, PARMENTIER Marc, PEAN Maxence

Excusé ayant donné procuration : LEMONNIER Marie à LETURGEON Karine

Secrétaire de séance : Anthony HOUDIN

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

La séance du Conseil municipal débute à 20:00. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Anthony HOUDIN.

Le président de la séance, Eric LEMOINE, rappelle l'ordre du jour :

1. Choix du secrétaire de séance
2. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
3. Fin de bail emphytéotique logements du domaine des Roches avec Podeliha
4. Augmentation de temps de travail agent territorial du patrimoine et modification du tableau des emplois

5. Adhésion au dispositif de signallement proposé par le Centre de Gestion de la Mayenne
6. Modification des règlements intérieurs services périscolaires et modification des tarifs 2026-2027

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Celui-ci est validé à l'unanimité.

2026-051 - Choix du secrétaire de séance

Rapporteur: LEMOINE Eric

VU l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que le Conseil municipal nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

VU l'article L. 2121-25 du même code, relatif à l'affichage des délibérations,

VU les dispositions réglementaires en vigueur concernant l'organisation des séances du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que la désignation d'un secrétaire de séance est une formalité obligatoire pour assurer la validité des délibérations et la tenue du procès-verbal,

CONSIDÉRANT que cette désignation doit être effectuée parmi les membres du Conseil municipal présents ou représentés, conformément aux règles de quorum et de majorité,

CONSIDÉRANT que la personne désignée sera chargée de rédiger le procès-verbal de la séance et d'en assurer la conformité avec les débats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de nommer HOUDIN Anthony en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion,

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder à l'affichage de la présente délibération dans les formes et délais légaux.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-048 - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Rapporteur: LEMOINE Eric

Le maire de parné sur Roc expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de Parné sur Roc d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

VU l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-049 - Fin de bail emphytéotique logements du domaine des Roches avec Podeliha

Le maire de parné sur Roc expose que le bailleur PODELIHA est venu le rencontrer en mairie concernant les logements situés domaine de la Roche, dont la fin du bail arrive à son terme le 31/10/2029. Il s'agit de 4 logements (2 T3 et 2 T4)

Il précise que la commune doit se positionner quant à la suite à donner à propos de ces logements: soit les laisser à la location avec Podeliha, ou en reprendre la pleine disposition.

Podeliha précise que ces démarches sont réalisées en amont afin de bien préparer les futures démarches administratives, techniques et financières liées à l'avenir de ce patrimoine et organiser, le cas échéant, les modalités de transition dans les meilleures conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOUHAITE mettre fin au bail emphytéotique avec PODELIHA et reprendre la pleine disposition des logements arrivant à échéance au 31/10/2029.

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Non votant : 0

Discussion :

Paul HOUDAYER souhaite préciser qu'avant de se reprendre les logements, il faut que les élus soient sûrs de pouvoir assumer les logements par la suite (frais d'entretien)q. Nadine MORIN remarque que les logements sont vieillissants et son mal isolés. Bettina SEITE s'interroge donc sur la possibilité de la commune à revendre le logement si c'est une passoire énergétique. Marc PARMENTIER précise que des travaux seront à prévoir dans les projets budgets de la commune.

2026-050 - Augmentation de temps de travail agent territorial du patrimoine et modification du tableau des emplois

Rapporteur: LEMOINE Eric

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 313-1, VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-1529 du 8 décembre 2020 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique territoriale,

VU le tableau des emplois,

CONSIDÉRANT que l'organisation des services municipaux doit être adaptée aux besoins de la collectivité et aux évolutions des effectifs,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la durée de travail de l'emploi suivant: agent de médiathèque au vu des missions qui lui sont allouées ,

CONSIDÉRANT l'avis positif du CST en date du 12 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

DÉCIDE :

- **DE MODIFIER**, à compter du 1er septembre 2026, le temps de travail de l'agent concerné comme suit : adjoint territorial du patrimoine passage de 13/35ème à 20/35ème.

Cette augmentation de temps de travail correspond à la prise en compte d'une correction de calcul du temps de travail effectué à l'occasion de la définition des différentes missions effectuées par l'agent à la suite de la prise en compte de nouvelles missions.

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs mis à jour en conséquence.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Non votant : 0

2026-052 - Adhésion au dispositif de signallement proposé par le Centre de Gestion de la Mayenne

Rapporteur: LEMOINE Eric

EXPOSÉ

Les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce dispositif comprend trois étapes successives :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins ;
- L'orientation des agents s'estimant victimes vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- L'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Le Code général de la fonction publique prévoit que cette mission peut être confiée au Centre de gestion.

Dans le cadre leur coopération régionale, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de mutualiser la mise en œuvre du dispositif de signalement. Ils s'appuient pour ce faire sur un prestataire garantissant la facilité d'accès, un traitement et un accompagnement experts des signalements et de leurs auteurs et une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les centres de gestion et l'accompagnement prévu par le dispositif en direction des agents.

Dans le cadre d'un groupement de commande dont le Centre de gestion de Loire-Atlantique est le coordonnateur, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont ainsi confié la mise en œuvre du dispositif de signalement à l'entreprise QUALISOCIAL pour une première période courant jusqu'au 9 juillet 2027, renouvelable pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2029. En tant que coordonnateur de ce groupement, le Centre de gestion de la Loire-Atlantique porte la responsabilité juridique et financière de ce marché.

L'adhésion au dispositif régional de signalement est ouverte à l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées adhérentes au socle commun des cinq départements de la région des Pays de la Loire pour la durée de ce marché.

Dans le cadre du lancement du dispositif régional de signalement et à l'initiative de la conférence des Présidences de la coopération régionale, il ne sera procédé dans un premier temps à aucune facturation des prestations proposées aux adhérents.

Au regard de l'évaluation du dispositif, un tarif spécifique pourra être arrêté et révisé chaque année à compter de l'exercice 2027. La définition et la révision de ce tarif donneront lieu à la signature d'avenants à la présente convention.

DÉLIBÉRÉ

VU :

- le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 135-6 et L. 452-43,
- le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,
- l'arrêté du 24 avril 2026 du Président du Centre de gestion de la Mayenne portant mise en place du dispositif de signalement pour les collectivités et établissements publics de son ressort,
- Pour les collectivités relevant du CST départemental : l'information préalable du Comité social territorial départemental en date du 23 janvier 2026

L'assemblée :

- **Approuve** l'adhésion de Parné sur Roc au dispositif de signalement assuré par le Centre de gestion de la Mayenne dans le cadre du marché régional coordonné par le Centre de gestion de de la Loire-Atlantique ;
- **Autorise** le Maire et ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement avec le Centre de gestion de la Mayenne.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-053 - Modification des règlements intérieurs services périscolaires
et modification des tarifs 2026-2027

Rapporteur: LEMOINE Eric

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et suivants ;

VU la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;

VU le décret n° 2019-823 du 2 août 2019 relatif aux services périscolaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adapter le règlement intérieur des services périscolaires afin de tenir compte des évolutions organisationnelles et pédagogiques ;
CONSIDÉRANT que la modification proposée vise à clarifier les modalités d'inscription et de tarification ;
CONSIDÉRANT que ces ajustements permettront une meilleure gestion des services et une meilleure information des familles ;
CONSIDÉRANT la délibération du 14 avril 2026 instaurant les tarifs périscolaires pour l'année 2026-2027

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1. D'approuver les règlements intérieurs des services périscolaires modifiés (restauration scolaire et accueil périscolaire) , tels qu'annexés à la présente délibération ;
ARTICLE 2 ; D'approuver la modification des tarifs périscolaires 2026-2027, telle qu'annexée à la présente délibération;
ARTICLE 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
ARTICLE 4. De préciser que le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2026.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

QUESTIONS DIVERSES

Commission Mobilités (Sébastien ROUSSILLON) : Sébastien Roussillon a présenté les travaux de la commission Mobilités, qui réunit les communes de Parné-sur-Roc, Entrammes et Forcé dans le cadre de leur réflexion commune sur le développement des mobilités douces.

À cette occasion, il a restitué, pour chacune des trois communes, les travaux réalisés par le bureau d'études Imergis. Cette présentation avait pour objectif de permettre aux nouveaux élus de prendre connaissance des études déjà menées et de partager un état d'avancement du plan vélo engagé sur le territoire.

Une réunion publique, animée par le bureau d'études Imergis, est programmée le **mercredi 23 septembre 2026 à 18 h 30**, à la **salle des Chardonnerets**. Cette rencontre permettra de présenter les premiers éléments du projet, d'expliquer la démarche engagée et de recueillir les observations et propositions des habitants.

Afin d'assurer une bonne participation, un flyer d'information sera distribué dans les trois communes environ deux semaines avant la réunion pour inviter l'ensemble des habitants à y participer.

Il a également été rappelé que les communes de Parné-sur-Roc, Entrammes et Forcé n'ont pas toutes le même niveau d'engagement dans la démarche. Chacune dispose de ses propres

priorités, de ses ambitions et de ses contraintes en matière de mobilités, ce qui explique des rythmes d'avancement et des objectifs parfois différents. Le travail mené en commun vise néanmoins à favoriser la cohérence des aménagements et à développer des liaisons cyclables adaptées aux besoins du territoire.

Commission Communication (Linda COUSIN): Linda Cousin a informé les membres du conseil que la commission Communication prendra contact avec les associations de la commune avant le mois d'août. Cette démarche a pour objectif de recueillir leurs actualités, leurs projets et les informations qu'elles souhaitent voir figurer dans le prochain numéro du **Petit Parnéen**.

Ces échanges permettront de préparer le contenu de cette édition, dont la parution est prévue au début du mois d'octobre. La commission veillera à valoriser les initiatives associatives, les manifestations à venir ainsi que les informations utiles à destination des habitants.

Commission Environnement : Sébastien Roussillon a indiqué avoir participé à une réunion organisée par Laval Agglomération consacrée à l'avenir des déchèteries du territoire.

Lors de cette réunion, plusieurs scénarios d'évolution du réseau des déchèteries ont été présentés dans le but d'optimiser leur fonctionnement et de maîtriser les coûts d'exploitation. Parmi les hypothèses étudiées figurait la fermeture de certains sites, dont celui d'Entrammes.

Cette proposition a suscité une vive opposition de la part des élus des communes de Parné-sur-Roc, Entrammes et Forcé, qui ont rappelé l'importance de cet équipement de proximité pour les habitants et ont exprimé leur refus de voir disparaître ce service.

À l'issue des échanges, une majorité des élus présents s'est prononcée en faveur du maintien des dix déchèteries actuellement en service sur le territoire de Laval Agglomération. Seuls les élus de la ville de Laval ont exprimé une position différente.

Le dossier n'est toutefois pas définitivement clos. Il sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Bureau des maires de Laval Agglomération, au cours de laquelle les différents scénarios seront réexaminés avant qu'une décision définitive ne soit arrêtée.

Point sur l'épisode de canicule de fin juin: Eric Lemoine a dressé un bilan de l'épisode de canicule survenu à la fin du mois de juin. Afin de préserver la santé des agents communaux tout en maintenant la continuité du service public, une adaptation exceptionnelle des horaires de travail a été mise en place. Cette organisation s'est globalement bien déroulée et a permis de limiter l'exposition des agents aux fortes chaleurs.

Un travail de coordination a également été mené entre la mairie et l'école afin d'éviter une fermeture de l'établissement tout en garantissant des conditions d'accueil adaptées. Les horaires ont été aménagés et les classes les plus exposées à la chaleur ont été regroupées dans les salles climatisées lorsque cela était possible.

Les familles des élèves scolarisés dans les classes les plus chaudes ont été autorisées à récupérer leurs enfants en début d'après-midi. Les enfants dont les parents ne pouvaient pas

assurer cette prise en charge ont, quant à eux, été accueillis à l'école dans des conditions adaptées.

Karine Leturgeon a ensuite présenté le fonctionnement du registre communal des personnes vulnérables, activé en période de vigilance rouge. Ce registre recense, sur la base du volontariat, les personnes âgées, isolées ou en situation de fragilité résidant sur la commune. Il permet aux services municipaux d'assurer un suivi renforcé pendant les épisodes de fortes chaleurs, en prenant régulièrement contact avec les personnes inscrites afin de s'assurer de leur état de santé, de leurs besoins éventuels et de pouvoir intervenir rapidement si nécessaire.

Conférence des maires: Eric Lemoine a rendu compte de la conférence des maires de Laval Agglomération qui s'est tenue à Argentré.

L'un des principaux sujets abordés concernait la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération. Cette démarche doit permettre d'actualiser le document d'urbanisme afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des besoins des communes et des projets de développement du territoire. À cette occasion, chaque commune est invitée à exprimer ses attentes, ses besoins et ses perspectives d'évolution en matière d'habitat, de développement économique, d'équipements publics, de mobilités et d'aménagement.

Dans le cadre de cette révision, des élus référents ont été désignés pour représenter chacun des secteurs géographiques de l'agglomération. Pour le secteur auquel appartient Parné-sur-Roc, les représentants retenus sont des élus des communes de **Montigné-le-Brillant** et de **L'Huisserie**. Ils assureront le relais entre les communes du secteur et Laval Agglomération tout au long de la procédure.

Les échanges ont également porté sur la mise en œuvre de la loi **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, qui fixe des objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette réglementation aura des incidences sur les possibilités de développement des communes, notamment en matière d'urbanisation, d'ouverture de nouveaux secteurs constructibles et d'aménagement du territoire.

Le Maire a souligné que ces nouvelles dispositions devront être prises en compte dans les réflexions futures de la commune de Parné-sur-Roc afin de concilier les besoins de développement local avec les objectifs de sobriété foncière fixés par la réglementation.

Végétalisation et désimperméabilisation de la cour de l'école – Périscolaire: Sébastien Roussillon a présenté un point d'avancement des travaux de la commission Développement durable concernant le projet de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour de l'école, au niveau de l'espace périscolaire.

Ce projet s'appuie sur une étude réalisée par des étudiants, qui ont élaboré plusieurs esquisses d'aménagement. Celles-ci proposent une transformation de la cour afin de la rendre plus agréable, plus fonctionnelle et mieux adaptée aux enjeux climatiques. Les pistes d'aménagement envisagées comprennent notamment la plantation d'arbres et de végétaux pour créer des zones d'ombre, l'installation de mobilier et de jeux favorisant les échanges et les activités de plein air, ainsi que la création d'espaces plus naturels.

Une attention particulière est également portée à la gestion des eaux pluviales. Le projet prévoit notamment de favoriser leur infiltration directement dans le sol grâce à des solutions de désimperméabilisation des surfaces existantes et à la déconnexion de certaines descentes de gouttières, limitant ainsi le ruissellement et contribuant à une meilleure gestion de la ressource en eau.

La commission entre désormais dans une phase plus opérationnelle. Plusieurs entreprises seront prochainement consultées afin d'établir des devis correspondant aux différents aménagements envisagés. L'objectif est de retenir une solution compatible avec l'enveloppe budgétaire définie par la commune.

Sous réserve de la validation technique et financière du projet, les travaux pourraient être programmés au cours de l'année 2027.

Portes ouvertes de l'entreprise Emaplast: Eric Lemoine a informé le conseil municipal que l'entreprise **Emaplast**, implantée sur le territoire de Parné-sur-Roc, a convié les élus municipaux à une rencontre qui se tiendra le **18 septembre 2026**, à un horaire qui reste à préciser.

Cette visite sera l'occasion de découvrir les activités de l'entreprise, son savoir-faire, ses projets de développement ainsi que les enjeux liés à son implantation sur la commune. Elle permettra également de renforcer les échanges entre les élus et les acteurs économiques locaux.

Par ailleurs, Emaplast organisera des **portes ouvertes à destination du grand public les 9 et 10 octobre 2026**. Les habitants pourront ainsi visiter les installations, mieux connaître les métiers de l'entreprise et découvrir son activité.

Réaménagement de la Maison Fauchoux – Rénovation patrimoniale et énergétique: Éric Lemoine a présenté un point d'étape concernant la procédure de consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation patrimoniale et énergétique de la Maison Fauchoux, située au cœur du centre-bourg.

À la clôture de la consultation, **huit offres** ont été reçues, témoignant de l'intérêt suscité par ce projet. Ces candidatures vont désormais faire l'objet d'une analyse détaillée par la Commission d'appel d'offres (CAO), au regard des critères définis dans le dossier de consultation.

À l'issue de cette phase d'analyse, un **conseil municipal exceptionnel** se tiendra le **9 juillet 2027** afin de présenter les conclusions de la CAO et de procéder au choix du maître d'œuvre chargé d'accompagner la commune dans la conception et le suivi de cette opération.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune de préserver et de valoriser son patrimoine bâti tout en améliorant les performances énergétiques du bâtiment et en l'adaptant aux usages futurs.

Retour sur le conseil d'école: Éric Lemoine a présenté un compte rendu du dernier conseil d'école, au cours duquel plusieurs sujets relatifs à la rentrée scolaire et au fonctionnement de

l'établissement ont été abordés.

Un premier point a porté sur les effectifs prévisionnels pour la rentrée. La répartition des élèves est la suivante :

- PS/MS : 20 élèves, auxquels s'ajouteront 3 élèves de Toute Petite Section (TPS) au 1er janvier 2027
- MS/GS : 21 élèves
- CP/CE1 : 24 élèves
- CE1/CE2 : 24 élèves
- CE2/CM1 : 25 élèves
- CM1/CM2 : 26 élèves

À la suite de la fermeture d'une classe décidée par l'Éducation nationale, un poste d'enseignant est supprimé. C'est Stéphane Braud qui quittera l'école de Parné-sur-Roc à la rentrée pour rejoindre l'école de Bonchamp-lès-Laval. Les élus ont tenu à saluer son engagement et son investissement auprès des élèves durant ses années d'exercice au sein de l'établissement.

La salle de classe désormais libérée sera réaffectée à des usages pédagogiques. Elle accueillera notamment un espace dédié aux activités de découverte et aux sciences, permettant de développer de nouveaux projets éducatifs.

En lien avec David Mézière, la commune accompagnera également l'école dans l'aménagement d'un espace dédié à la pratique du basket-ball dans la cour de récréation. Cet aménagement comprendra le tracé d'un terrain au sol ainsi que l'installation d'un panier de basket, afin d'offrir aux élèves un nouvel équipement sportif.

Enfin, la question du dortoir a été évoquée. La directrice de l'école a exprimé le souhait de disposer d'un second espace de repos pour les plus jeunes élèves. Après étude de cette demande, la municipalité a indiqué que l'organisation actuelle ne serait pas modifiée. Le dortoir existant répond aux besoins identifiés ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur, et aucun projet d'extension n'est envisagé à ce stade.

Réflexion sur un éventuel regroupement des écoles de Parné-sur-Roc, Forcé et

Entrammes: Éric Lemoine a informé le conseil municipal qu'à l'initiative du maire d'Entrammes, une réunion d'environ 1 h 30 s'est tenue avec M. Audy, Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), ainsi que M. Galou, Inspecteur de l'Éducation Nationale, afin d'échanger sur les perspectives d'organisation scolaire des communes de Parné-sur-Roc, Forcé et Entrammes.

Les discussions ont porté sur l'hypothèse de la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), qui permettrait d'organiser la scolarisation des élèves à l'échelle des trois communes.

Il a toutefois été souligné que les trois communes présentent aujourd'hui des fonctionnements très différents. Elles ne disposent pas des mêmes organisations scolaires (présence ou non d'un enseignement privé, rythmes scolaires, organisation des classes, services périscolaires, etc.). Avant d'envisager une telle évolution, un important travail de concertation et d'harmonisation serait donc nécessaire.

Au-delà des aspects pédagogiques, un éventuel regroupement soulèverait également de nombreuses questions d'ordre pratique et organisationnel, notamment concernant :

- les transports scolaires
- les services de garderie
- la restauration scolaire
- l'organisation des accueils périscolaires
- les incidences financières et humaines pour chacune des communes

À ce stade, aucune décision n'a été prise. Éric Lemoine a indiqué que la commune de Parné-sur-Roc ne souhaite pas, dans l'immédiat, s'engager dans un projet de regroupement pédagogique. Il a précisé que la priorité demeure le maintien d'une école communale autonome et le bon fonctionnement de l'organisation actuelle. La commune restera néanmoins attentive aux évolutions démographiques et aux réflexions qui pourraient être engagées à l'échelle du territoire.

Retour sur la Guing'Ouette

Il a été dressé un retour positif sur l'organisation de la **Guing'Ouette**, événement porté par le Comité des fêtes et qui s'est déroulé le **30 mai** dans le cadre agréable du jardin de la mairie.

Cette manifestation a rencontré un beau succès auprès des participants, avec une ambiance à la fois champêtre, conviviale et familiale. Les nombreux retours recueillis auprès des habitants et des participants témoignent de l'intérêt porté à cet événement, qui contribue à renforcer les moments de partage et de convivialité au sein de la commune.

Les élus ont salué l'investissement des bénévoles du Comité des fêtes ainsi que l'ensemble des personnes ayant contribué à la préparation et au bon déroulement de cette journée.

Retour de la commission Sport et Culture de Laval Agglomération: Fabrice Guillochin a présenté un retour de la commission Sport et Culture de Laval Agglomération qui s'est tenue le **17 juin**.

Un point important a été évoqué concernant la possibilité d'accueillir à Parné-sur-Roc des animations culturelles estivales proposées par Laval Agglomération dans le cadre de sa programmation itinérante sur le territoire.

En lien avec le Comité des fêtes, la commune pourrait ainsi se positionner pour accueillir un ou plusieurs spectacles délocalisés, tels que des concerts ou des représentations artistiques en extérieur. Ces événements ont pour objectif d'apporter une offre culturelle de proximité dans les différentes communes de l'agglomération et de favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants.

Cette programmation est portée par le service **Action culturelle et événementiel de Laval Agglomération**. Elle comprend notamment **sept spectacles d'arts de la rue gratuits**, répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les propositions artistiques sont pensées pour être familiales, accessibles à tous les publics et favoriser des moments de rencontre et de convivialité.

Afin d'intégrer la programmation **2027**, la commune devra se faire connaître auprès des services de Laval Agglomération dans les prochains mois. Un échange avec le Comité des fêtes sera également nécessaire afin d'étudier la faisabilité de l'accueil d'un tel événement à Parné-sur-Roc, notamment sur les aspects organisationnels, logistiques et mobilisant les bénévoles.

Retour sur la journée Vélo Agglo Rétro

Il a présenté un retour sur la **10^e édition de Vélo Agglo Rétro**, qui s'est déroulée le **14 juin**.

Organisée par **Laval Tourisme**, cette manifestation a une nouvelle fois rencontré un vif succès en proposant aux participants une découverte du territoire à vélo dans une ambiance conviviale et rétro. Au départ de Laval, le parcours a permis aux cyclistes de traverser plusieurs communes de l'agglomération, avec une étape de pause gourmande à **Parné-sur-Roc**.

À cette occasion, les participants ont pu profiter d'un moment de détente dans le cadre du village, avec un temps de pique-nique prévu lors de l'étape. Le **Comptoir du Roc** a participé à l'événement en proposant des paniers pique-niques adaptés, permettant ainsi de valoriser les acteurs locaux et de renforcer l'accueil des participants sur la commune.

Cette manifestation constitue une belle opportunité de faire découvrir le patrimoine, les paysages et les atouts touristiques de Parné-sur-Roc.

Aménagement d'une chicane pour les piétons et les cyclistes – Chemin de la rue de la Bellangerie

Il a été présenté les travaux réalisés par les agents communaux de Parné-sur-Roc sur le chemin reliant la rue de la Bellangerie à la rue de la Grande Noé.

Afin d'améliorer la sécurité des déplacements doux, une chicane a été aménagée sur ce chemin pour sécuriser l'arrivée des piétons et des cyclistes au niveau de la rue de la Grande Noé. Cet aménagement vise notamment à réduire les risques liés au manque de visibilité pour les véhicules arrivant sur cette zone et à favoriser une traversée plus sécurisée pour les usagers à pied ou à vélo.

Bettina Seité a interrogé la municipalité sur l'état d'avancement de cet aménagement et a souhaité savoir si celui-ci était désormais finalisé. Elle a également soulevé la question de

l'accompagnement du dispositif afin d'inciter les usagers à emprunter correctement la chicane et éviter les passages à côté de l'aménagement prévu.

Il a été indiqué qu'une réflexion pourra être menée sur la mise en place d'éléments complémentaires de signalisation ou d'aménagement permettant de rendre le cheminement plus lisible et d'assurer une meilleure utilisation de cet équipement par les piétons et les cyclistes.

Eric LEMOINE indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23:00.

La présidence de séance,
Eric LEMOINE, Maire



Le secrétariat de séance,
Anthony HOUDIN, Conseiller municipal